



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique agricole

Question écrite n° 6045

Texte de la question

M. Franck Reynier alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées depuis plusieurs mois par les viticulteurs du Tricastin, touchés par une crise notable du secteur viticole. Les facteurs de crise sont multiples : baisse de la production liée aux intempéries, concurrence accrue sur le marché international, insuffisances des infrastructures. S'il est certain que l'État ne peut à lui seul régler le problème, il lui incombe cependant de prendre certaines mesures qui permettront aux vignerons de défendre la qualité de leurs produits. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui communiquer l'état d'avancement de ce dossier et indiquer les orientations prises pour assurer le maintien de cette filière agricole.

Texte de la réponse

La situation du marché du vin apparaît aujourd'hui comme contrastée, et le Gouvernement mesure parfaitement l'ampleur des difficultés encore rencontrées par certains de nos viticulteurs. Toutefois, la faible récolte de l'année 2007 permettra une diminution des stocks pesant sur le marché, et d'ores et déjà on enregistre des signes encourageants d'une hausse des cours des vins. Plusieurs mesures ont été accordées en 2005 et 2006 pour les exploitations les plus fragilisées par la crise, parmi lesquelles des subventions exceptionnelles et des prêts de consolidation. Les coopératives ont pu également bénéficier de prêts à taux réduits en sus des aides accordées au titre des distillations mises en oeuvre. Face aux difficultés sociales rencontrées, un nouveau dispositif de préretraite sera opérationnel avant la fin de l'année. Il pourra se cumuler avec le dispositif d'aide d'arrachage définitif des vignobles. Dans le cadre de la réforme en cours de l'Organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, diverses mesures sont prévues pour redonner de la compétitivité à la filière et reconquérir des parts de marché. L'augmentation très nette des crédits prévus pour la promotion des vins devrait notamment permettre à la filière viticole de retrouver un nouveau souffle. Conformément à la mission que lui a confiée le Président de la République, le ministre de l'agriculture et de la pêche a récemment réuni les professionnels de la filière viticole et a initié avec eux la préparation d'un plan de modernisation sur cinq ans de la viticulture française. Ce plan a pour objectif de redonner à la viticulture française une meilleure compétitivité sur un marché mondial en expansion, en encourageant l'organisation interprofessionnelle et en favorisant une meilleure lisibilité de l'offre française. Le Gouvernement reste attentif aux difficultés de la filière vitivinicole et sa volonté est totale pour aider les viticulteurs à surmonter les difficultés actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6045

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5886

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7041